

**HAVRE-SAINT-PIERRE
COMTÉ DE DUPLESSIS
PROVINCE DE QUÉBEC**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 3 avril 2017 à 19 h 30, à la Maison de la Culture Roland-Jomphe située au 957, rue de la Berge.

Sous la présidence de monsieur le maire Berchmans Boudreau,

SONT PRÉSENTS :

Marie-Ève Thériault	conseillère siège n° 2
Sylvia Vigneault	conseillère siège n° 3
Théoharris Ganas	conseiller siège n° 4
Jimmy Flowers	conseiller siège n° 5
Jean Arseneault	conseiller siège n° 6

EST ABSENT

Sylvain Cormier	conseiller siège n° 1
-----------------	-----------------------

EST AUSSI PRÉSENTE :

Thérèse Coquelin	directrice générale
------------------	---------------------

Monsieur le maire ouvre la séance à 19 h 30 et débute par un moment de réflexion

**RÉSOLUTION N° 9612-17
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Après lecture de l'ordre du jour,

Il est proposé par la conseillère Sylvia Vigneault appuyé par la conseillère Marie-Ève Thériault et unanimement résolu

Que l'ordre du jour de la présente séance, soit adopté, étant entendu que le point relatif aux affaires nouvelles demeure ouvert.

RÉSOLUTION N° 9613-17
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 MARS 2017

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance du Conseil de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre, tenue le 6 mars 2017, a été remise à chaque membre du Conseil à l'intérieur du délai de deux jours juridiques avant la séance, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par le conseiller Théoharris Ganas
appuyé par la conseillère Sylvia Vigneault
et unanimement résolu

Que le procès-verbal de la séance du 6 mars 2017 soit, et par la présente, est adopté tel que déposé.

RÉSOLUTION N° 9614-17
COMPTES À PAYER AU 31 MARS 2017 : APPROBATION

Il est proposé par la conseillère Marie-Ève Thériault
appuyé par le conseiller Jean Arseneault
et unanimement résolu

Que le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer au montant de 239 487,34 \$ en date du 31 mars 2017.

La conseillère Sylvia Vigneault mentionne qu'elle va s'abstenir pour la résolution suivante, car la possibilité d'un conflit d'intérêt de par son emploi.

RÉSOLUTION N° 9615-17
CAISSE POPULAIRE - COMPTE INACTIF : FERMETURE

CONSIDÉRANT QU'un compte avait été ouvert à la Caisse populaire Desjardins de Havre-Saint-Pierre en relation avec les transactions de la Maison de la culture Roland-Jomphe;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble de nos transactions sont effectuées à même le compte courant et par le fait même, ce compte est devenu inactif;

Il est proposé par la conseillère Marie-Ève Thériault
appuyé par le conseiller Théoharris Ganas
et unanimement résolu

Que la Municipalité procède à la fermeture du compte, pour la Maison de la culture Roland-Jomphe, qui est devenu inactif à la Caisse populaire Desjardins de Havre-Saint-Pierre.

RÉSOLUTION N° 9616-17
ÉMISSION D'OBLIGATIONS: ADJUDICATION

Il est proposé par le conseiller Jimmy Flowers
appuyé par le conseiller Théoharris Ganas
et unanimement résolu

Que la Municipalité de Havre-Saint-Pierre accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse populaire Desjardins de Havre-Saint-Pierre pour son emprunt par billets en date du 11 avril 2017 au montant de 1 767 800 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 216, 246, 249 et 316. Ce billet est émis au prix de 100,00000 CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE HAVRE-SAINT-PIERRE

198 200 \$	2,24000%	11 avril 2018
203 600 \$	2,24000%	11 avril 2019
209 000 \$	2,24000%	11 avril 2020
214 800 \$	2,24000%	11 avril 2021
942 200 \$	2,24000%	11 avril 2022

FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

198 200 \$	1,40000%	11 avril 2018
203 600 \$	1,50000%	11 avril 2019
209 000 \$	1,75000%	11 avril 2020
214 800 \$	2,00000%	11 avril 2021
942 200 \$	2,10000%	11 avril 2022

BANQUE ROYALE DU CANADA

198 200 \$	2,32000%	11 avril 2018
203 600 \$	2,32000%	11 avril 2019
209 000 \$	2,32000%	11 avril 2020
214 800 \$	2,32000%	11 avril 2021
942 200 \$	2,32000%	11 avril 2022

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

RÉSOLUTION N° 9617-17

ÉMISSION D'OBLIGATIONS : CONCORDANCE DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Havre-Saint-Pierre souhaite emprunter par billet un montant total de 1 767 800 \$:

Règlements d'emprunt n ^{os}	Pour un montant de \$
216	229 700 \$
246	272 300 \$
249	1 081 000 \$
316	184 800 \$

CONSIDÉRANT QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

Il est proposé par le conseiller Jean Arseneault
appuyé par le conseiller Théoharris Ganas
et unanimement résolu

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

Qu'un emprunt par billet au montant de 1 767 800 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 216, 246, 249 et 316 soit réalisé.

Que les billets soient signés par le maire et la secrétaire-trésorière.

Que les billets soient datés du 11 avril 2017.

Que les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement.

RÉSOLUTION N° 9618-17

ÉMISSION D'OBLIGATIONS : COURTE ÉCHÉANCE

Il est proposé par la conseillère Marie-Ève Thériault
appuyé par le conseiller Jean Arseneault
et unanimement résolu

Que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2018	198 200 \$
2019	203 600 \$
2020	209 000 \$
2021	214 800 \$
2022	220 600 \$(à payer en 2022)
2022	721 600 \$ (à renouveler)

Que pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Havre-Saint-Pierre émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans à compter du 11 avril 2017, en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 246 et 249, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

RÉSOLUTION N° 9619-17
ASSOCIATIONS ET ORGANISMES : CONTRIBUTION

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a manifesté son intérêt afin d'apporter un soutien financier aux organismes et regroupements du milieu;

Il est proposé par la conseillère Sylvia Vigneault
appuyé par la conseillère Marie-Ève Thériault
et unanimement résolu

Que la Municipalité contribue au montant équivalent à la location de la Salle de diffusion de la Shed-à-Morue pour le spectacle annuel de l'École de musique de Havre-Saint-Pierre qui aura lieu le dimanche 7 mai 2017.

Que la Municipalité contribue au montant équivalent à la location de l'aréna Denis-Perron pour l'activité d'autofinancement du Centre d'Action Bénévole de la Minganie, soit un « marché communautaire » qui aura lieu le samedi 27 mai prochain.

Que la Municipalité contribue au montant équivalent à la location de la Salle de diffusion de la Shed-à-Morue pour la 31^e édition de l'activité « L'Art de s'exprimer » du Club Optimiste de Havre-Saint-Pierre qui aura lieu le 12 avril 2017.

Que la Municipalité contribue au montant équivalent à la location de l'aréna Denis-Perron pour le spectacle de fin d'année de l'école de danse Calypso qui aura lieu le samedi 29 avril 2017.

**RÉSOLUTION N° 9620-17
RÈGLEMENT N° 319 « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 261 -
RÈGLEMENT CONCERNANT LES COLPORTEURS ET LES VENDEURS
ITINÉRANTS » : ADOPTION**

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement n° 319 « Règlement modifiant le règlement n° 261 - Règlement concernant les colporteurs et les vendeurs itinérants » a été remise à chaque membre du Conseil à l'intérieur du délai de deux jours juridiques avant la séance;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du 6 février 2017;

Il est proposé par le conseiller Jimmy Flowers appuyé par la conseillère Marie-Ève Thériault et unanimement résolu

Que le règlement n° 319 « Règlement modifiant le règlement n° 261 - Règlement concernant les colporteurs et les vendeurs itinérants » soit, et par la présente, est adopté par le Conseil.

Le conseiller Théoharris Ganas déclare son conflit d'intérêt et qu'il n'a pas à participer au libellé et à la prise de décision.

Monsieur le maire explique le but du règlement.

**RÉSOLUTION N° 9621-17
RÈGLEMENT N° 321 « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 284 -
RÈGLEMENT DE PRÉVENTION INCENDIE » : ADOPTION**

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement n° 321 « Règlement modifiant le règlement n° 284 - Règlement de prévention incendie » a été remise à chaque membre du Conseil à l'intérieur du délai de deux jours juridiques avant la séance;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du 6 mars 2017;

Il est proposé par la conseillère Sylvia Vigneault appuyé par le conseiller Jean Arseneault et unanimement résolu

Que le règlement n° 321 « Règlement modifiant le règlement n° 284 - Règlement de prévention incendie » soit, et par la présente, est adopté par le Conseil.

RÉSOLUTION N° 9622-17
MAIRE SUPPLÉANT : NOMINATION

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer parmi les membres du Conseil un maire suppléant pour la période d'avril à novembre 2017 inclusivement;

Il est proposé par la conseillère Marie-Ève Thériault appuyé par le conseiller Théoharris Ganas et unanimement

Que le conseiller Jean Arseneault agisse à titre de maire suppléant pour la période allant d'avril à novembre 2017 inclusivement.

Que le maire suppléant soit autorisé à agir à titre de représentant de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre afin de siéger sur le conseil de la MRC de Minganie pour cette même période, en l'absence du représentant de la Municipalité, en l'occurrence de monsieur Berchmans Boudreau, maire.

RÉSOLUTION N° 9623-17
AVRIL MOIS DE LA JONQUILLE

CONSIDÉRANT QU'en 2017 plus de 50 000 Québécois recevront un diagnostic de cancer et que cette annonce représentera un choc important, qui se répercutera sur toutes les sphères de leur vie;

CONSIDÉRANT QUE le cancer c'est 200 maladies et que la Société canadienne du cancer, grâce à des centaines de milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, lutte contre tous les cancers, du plus fréquent au plus rare;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT QUE le taux de survie au cancer a fait un bond de géant, passant de 25% en 1940 à plus de 60% aujourd'hui et que c'est en finançant les recherches les plus prometteuses que nous poursuivrons les progrès;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est l'organisme qui aide le plus de personnes touchées par le cancer, avec des services accessibles partout au Québec qui soutiennent les personnes atteintes de la maladie, les informent et améliorent leur qualité de vie;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille et qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer et à lutter contre tous les cancers;

Il est proposé par le conseiller Jean Arseneault
appuyé par la conseillère Sylvia Vigneault
et unanimement résolu

De décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

Que le Conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

RÉSOLUTION N° 9624-17

BILAN ANNUEL DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2016 : DÉPÔT

Il est proposé par la conseillère Marie-Ève Thériault
appuyé par le conseiller Théoharris Ganas
et unanimement résolu

Que le bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016 soit, et par la présente, est déposé au Conseil municipal.

RÉSOLUTION N° 9625-17

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE HAVRE-SAINT-PIERRE - RÉVISION BUDGÉTAIRE 2017 : DÉPÔT

Il est proposé par le conseiller Théoharris Ganas
appuyé par la conseillère Marie-Ève Thériault
et unanimement résolu

Que la révision budgétaire de l'Office municipal d'habitation de Havre-Saint-Pierre du 7 mars 2017 soit, et par la présente, est déposée au Conseil municipal.

RÉSOLUTION N° 9626-17

PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉ (PIQM)/ARÉNA DENIS-PERRON : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Havre-Saint-Pierre désire se prévaloir d'une subvention dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalité;

Il est proposé par le conseiller Jimmy Flowers
appuyé par le conseiller Jean Arseneault
et unanimement résolu

Que le Conseil municipal de Havre-Saint-Pierre autorise le dépôt du projet
proposé, soit la construction d'un nouvel aréna.

Que conditionnellement à l'acceptation du projet, la Municipalité s'engage à
payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation contenus dans le
projet.

Que le maire, monsieur Berchmans Boudreau soit autorisé à signer, pour et au
nom de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre, tous les documents requis.

RÉSOLUTION N° 9627-17
OPÉRATEUR/JOURNALIER – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS : EMBAUCHE

CONSIDÉRANT QUE par la résolution n° 9558-16, la Municipalité a engagé
temporairement monsieur Michel Prévereau;

CONSIDÉRANT QUE la période d'essai de l'opérateur/journalier à l'usine d'eau est
terminée;

Il est proposé par le conseiller Jean Arseneault
appuyé par la conseillère Sylvia Vigneault
et unanimement résolu

Que la Municipalité embauche monsieur Michel Prévereau à titre
d'opérateur/journalier au Service des travaux publics et que sa rémunération soit
celle fixée à la classe 1, échelon 1 de l'échelle salariale applicable, son embauche étant
assujetti à la période d'essai et aux conditions de travail prévues à la Convention
collective des employés de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre.

CORRESPONDANCE

Monsieur le maire fait état des correspondances suivantes :

MRC de Minganie, le 22 mars 2017 concernant l'entrée en vigueur du règlement
n° 164-17-01-18 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC,
afin d'inclure les zones soumises à des contraintes particulières pour des raisons de
sécurité publique dans le secteur de la municipalité de Havre-Saint-Pierre.

Ville de Baie-Comeau et MRC de Caniapiscau, le 22 mars 2017 copie de résolution
concernant l'opposition au projet Optilab du ministère de la Santé et des Services
sociaux Québec.

Syndicat de l'enseignement de la région du Fer - CSQ, le 24 mars 2017 demande à la Municipalité de s'opposer au projet de centralisation des laboratoires médicaux publics (Optilab) et présentation de deux analyses inédites de la Centrale des syndicats du Québec.

Syndicat des intervenantes et intervenants de la santé du Nord-Est québécois (CSQ), le 31 mars 2017 demande à la Municipalité de s'opposer au projet de centralisation des laboratoires médicaux publics (Optilab) et présentation de deux analyses inédites de la Centrale des syndicats du Québec.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire répond aux questions des contribuables.

RÉSOLUTION N° 9628-17 LEVÉE DE LA SÉANCE

Après la période de questions,

Il est proposé par la conseillère Marie-Ève Thériault appuyé par la conseillère Sylvia Vigneault et unanimement résolu

Qu'il soit procédé à la fermeture de la présente séance.

Levée à 20 h 09.

Berchmans Boudreau, maire

Thérèse Coquelin, directrice générale